



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/249

20 février 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Règles de procédure approuvées par le Comité du Règlement des radiocommunications

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 L'édition 2005 des Règles de procédure vient d'être publiée, comme suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2005, de l'édition 2004 du Règlement des radiocommunications. Cette nouvelle édition comprend toutes les révisions jusques et y compris les Règles approuvées énumérées dans les annexes de la Lettre circulaire CR/236 du 19 avril 2005.

2 Conformément aux dispositions des numéros 13.12 et 13.14 du Règlement des radiocommunications, le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), à sa 39ème réunion (5-9 décembre 2005), a approuvé l'adjonction ou la modification de certaines Règles de procédure. La plupart font suite aux décisions de la CMR-03.

3 Les Règles de procédure nouvelles ou modifiées figurent dans les pages de remplacement ci-annexées correspondant au volume récemment publié (l'édition 2005 des Règles de procédure susmentionnée). Dans ces pages, les modifications sont signalées par une référence entre parenthèses au numéro du document du RRB où figure la décision. Sauf indication contraire, toutes les nouvelles Règles ou Règles existantes modifiées, énumérées ci-après, prennent effet immédiatement. Les modifications sont les suivantes:

3.1 Modification de la Règle de procédure relative au numéro **9.11A** de l'Article **9** du Règlement des radiocommunications.

3.2 Nouvelle Règle de procédure relative au numéro **5.506A** de l'Article **5** du Règlement des radiocommunications.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: [Règles de Procédure - Edition de 2005 - Mise à jour 1](#)

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications